

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 24/07/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 11.

L'an deux mil vingt-six, le 24 juillet à 17h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 20/07/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Jacques THORAVALL, Marie-Christine MARCUS, Inès GONSE, Marie José LIBOUBAN, Véronique COLIN, Emmanuel FEINTE, Jocelyne PATUREAU, Philippe DE SAGAZAN, François REBOURS, Guénolé LAVAL.

Secrétaire de séance : Jacques THORAVALL.

6- Location de la licence IV

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV autorisant la vente de boissons alcoolisées à consommer sur place. Dans le cadre de la gestion de ce bien communal, il est possible de procéder à la location de cette licence à un exploitant. La propriétaire du Kabellig Ruz est intéressée par cette licence et le maire propose de la lui louer pour un montant de 300,00 € annuel. Il est précisé qu'une convention de location sera établie entre la commune et l'exploitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition du maire
- d'autoriser le maire à signer la convention de location.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.